



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 25079

Texte de la question

M. Gwenegan Bui attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la rémunération forfaitaire d'équipe pour les professionnels de santé. En effet, la stratégie nationale de santé vise notamment à « inciter davantage au travail en équipe par la mise en oeuvre d'une rémunération forfaitaire d'équipe dès 2013 ». Il lui demande quel sera le montant du forfait par équipe, et quel montant total ce dispositif devrait représenter sur l'ensemble du territoire pour une année pleine.

Données clés

Auteur : [M. Gwenegan Bui](#)

Circonscription : Finistère (4^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25079

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4293

Question retirée le : 15 mars 2016 (Fin de mandat)